

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

CONSEIL REGIONAL

SECRETARIAT GENERAL

(Signature)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

REGIONAL COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

Avis de Sollicitation a Manifestations d'Intérêt (ASMI)

PAYS : Cameroun

NOM DU PROJET : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes

MAITRE D'OUVRAGE : Conseil Régional de l'Extrême-Nord

No Crédit : IDA N°72130- CM

Intitulé de la Mission : Contrôle et surveillance des travaux Construction de quatre (04) blocs de deux (02) salles de classe équipée, d'une clôture de 800 ml, d'un bloc de latrines à six (06) compartiments, d'un bloc administratif équipé en meubles de bureau, d'un système d'électrification et d'adduction en eau potable à partir de l'énergie solaire et la protection à travers la plantation de 300 arbres au CES Bilingue de Bzoukoudou, Arrondissement de Tokombéré, Département du Mayo-Sava, Région de l'Extrême-Nord.

N° de référence : ASMI N° 004/ASMI/CREN DU 03/06/2025

1. Contexte et Justification

Pour soutenir le Cameroun dans ses initiatives de gestion des risques d'aggravation de fragilité, de conflit et de violence (FCV), ainsi que sa politique de décentralisation, la Banque Mondiale a accordé au Gouvernement du Cameroun un financement sous forme de prêt à hauteur de 300 millions de dollars, soit environ 189, milliards de FCFA pour la mise en œuvre du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Ce projet qui bénéficie directement à environ 187 municipalités, et six (06) Conseils régionaux, combine l'appui à la décentralisation focalisée sur des engagements de développement tout en renforçant les capacités de résilience des communautés, notamment des ménages vulnérables impactés par les conflits.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer l'accès des communautés aux infrastructures résilientes au changement climatique et de renforcer la

capacité locale à gérer les ressources et à fournir des services. Le projet est articulé autour de quatre composantes.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention avec le Conseil Régional de l'Extrême-Nord pour la réalisation des travaux de Construction de quatre (04) blocs de deux (02) salles de classe équipée, d'une clôture de 800 ml, d'un bloc de latrines à six (06) compartiments, d'un bloc administratif équipé en meubles de bureau, d'un système d'électrification et d'adduction en eau potable à partir de l'énergie solaire et la protection à travers la plantation de 300 arbres au CES Bilingue de Bzoukoudou, Arrondissement de Tokombéré Département du Mayo-Sava, Région de l'Extrême-Nord.

A cet effet, le Conseil Régional de l'Extrême-Nord a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de cette convention pour effectuer les paiements prévus au titre du marché relatif à la sélection d'un Consultant chargé du contrôle et la surveillance desdits travaux.

2. OBJECTIFS

Les prestations de contrôle et de surveillance couvrent quatre volets :

A) Le volet Technique :

Il comprend les domaines de génie civil, énergies renouvelables, géotechnique, hydraulique, environnement pour assurer la conformité des ouvrages (bâtiments, ateliers, adductions d'eau, énergie solaire photovoltaïque compris les ouvrages d'assainissement) aux prescriptions techniques particulières du Marché de l'Entreprise en charge des travaux et aux règles de l'art, notamment :

- Validation du dossier d'exécution (Planning d'exécution des prestations, Agrément du personnel, Projet d'exécution /plan d'exécution, Plan Assurance Qualité) ;
- La réception des ouvrages exécutés ;
- La délivrance de prise de service technique.

B) Le volet administratif et juridique :

Il prend en compte les aspects de la gestion administrative du contrat de l'entreprise des travaux notamment :

- La prise des garanties (de bonne exécution, de performance environnementale et sociale, les Assurances Responsabilités Civile Chef d'Entreprise, Assurance Tout Risque Chantier, etc.) ;

- La mise en œuvre du calendrier de tenues des réunions + production des procès-verbaux y afférents ;
- Production des rapports d'étapes.

C) Le volet financier :

Il comprend la gestion financière du marché, en s'assurant de l'équilibre entre le taux d'exécution des travaux et taux de paiement ou de la consommation réelle du budget alloué au marché. Cette gestion financière est matérialisée à travers la méthode de constatation des travaux exécutés en vue des règlements, dont les indicateurs sont les suivants :

- La production des attachements constatant le taux d'exécution des travaux au mois et le taux cumulé ;
- La production des décomptes mensuels signés contradictoirement par le consultant et l'entreprise et soumis au maître d'ouvrage avant le sixième jour de chaque mois.

D) Le contrôle et le Suivi environnemental et Social :

Le contrôle et le Suivi environnemental et Social en rapport avec le cahier de charge environnemental et sociale, y compris la mise en œuvre des mesures de prévention des Violences Basées sur Genre (VBG), le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), et la protection sociale des travailleurs, etc.), le Marché de l'Entreprise en charge des travaux, du PGES particulier de l'Entrepreneur, des connaissances scientifiques de l'heure et des préoccupations exprimées par les populations pendant l'exécution des travaux.

3. CONSISTANCE DES PRESTATIONS DU CONSULTANT

Dans ce qui suit, on dénommera par « Maître d'œuvre », l'Attributaire du contrat des prestations. Les prestations à fournir comportant les missions suivantes :

- Mission 0 : Organisation et préparation ;
- Mission 1 : Examen de la conformité au projet et visa des études d'exécution réalisées par les Entreprises (VISA) ;
- Mission 2 : Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) ;
- Mission 3 : Ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC) ;
- Mission 4 : Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Les Termes de Référence (TDR) pour la mission sont en annexe du présent Avis, et peuvent être obtenu dans les locaux du Conseil Régional de l'Extrême-Nord (Secrétariat Général) et sur le site web du Conseil Régional.

Le Conseil Régional invite les cabinets de consultants admissibles à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter la mission.

4. DURÉE DE LA MISSION

La durée d'exécution de la mission pour la réalisation de la prestation objet du présent avis de sollicitation a manifestation d'intérêt correspond à la durée du marché de travaux jusqu'à la réception provisoire quatre (04) mois, et la période de garantie clôturée par la réception définitive (12 mois), après la réception provisoire.

5. CRITERES DE QUALIFICATIONS

Le présent ASMI est adressé aux Consultants remplissant les critères de qualifications définis au Point 6 « Profil de la firme de consultants » des « Termes de référence ».

Les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, 3.18 et 3.20, celles des paragraphes 3.21 à 3.23, ainsi que celles du paragraphe 3.32, du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI)* », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêt, d'éligibilité et de fraude et corruption, seront appliquées.

6. LA METHODE DE SELECTION

La méthode de sélection est « Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) » telle que définie dans les paragraphes 7.11, 7.12 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI)* ».

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du «« *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI)* »», qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission : « *L'équité et la transparence du processus de sélection imposent que les Consultants ou leurs prestataires affiliés, qui concourent pour l'obtention d'une mission de Consultants, ne tirent pas d'avantage compétitif de leurs Services de Consultants passés et liés à cette mission. À cette fin, l'Emprunteur communique à tous les Consultants*

présélectionnés, parallèlement au dossier d'appel à propositions, toutes les informations donnant un avantage compétitif à un Consultant ».

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau :

7. PIECE A FOURNIR

Une manifestation d'intérêt est demandée selon le format suivant :

- a. Nombre d'exemplaires du dossier : un (01) original et quatre (04) copies.
- b. Contenu du dossier :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée, datée et adressée au **Président du Conseil Régional de l'Extrême-Nord** ;
- Le dossier administratif et fiscal usuel ;
- Les justificatifs d'expériences probants du consultant dans le domaine de la mission (copie de la première page, la page de signature des contrats/marchés et de l'attestation de service fait/procès-verbal de réception ou tout autre document équivalent) ;
- Une clé USB contenant la version électronique du dossier de manifestation d'intérêt.

8. DEPOT DE L'ASMI ET ÉCLAIRCISSEMENT

Les manifestations d'intérêt doivent être déposés soit en personne au Secrétariat Général du Conseil Régional de l'Extrême-Nord, par la poste, ou par courriel, aux adresses ci-dessous au plus tard le 27 juin 2025, Djarengol Pitoaré, BP :500 Maroua; Téléphone : +237 222 29 01 50/ 222 29 01 51 ; Email : conseilregionalen@gmail.com avec copie à coordo.ucrprolog@minddevel.gov.cm ; nomessit2015@gmail.com, site web : www.cren.cm

Le Président du Conseil Régional
Maitre d'Ouvrage

